

*Immigration—Loi*

Monsieur le Président, c'est ce à quoi nous nous opposons.

Le député se demande pourquoi le parti libéral a proposé une motion afin de suspendre le projet de loi C-55 pour une période de six mois. Le député ayant siégé ici, à la Chambre des communes, pendant trois ans, sait bien que c'est là une manière, une technique utilisée à la Chambre par un parti de l'opposition lorsqu'il veut indiquer qu'il est en opposition fondamentale à un projet de loi. Nous, du Nouveau parti démocratique, disons clairement au gouvernement que nous sommes prêts à accepter un projet de loi qui suivrait la recommandation du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Nous croyons que ce Comité a fait des propositions valables, des propositions viables et qui répondront aux inquiétudes qui ont été exprimées par beaucoup de Canadiens depuis l'incident de juillet alors que 174 citoyens des Indes, des Sikhs, sont arrivés sur nos côtes en Nouvelle-Écosse dans un navire allemand.

[Traduction]

Ne paniquons pas parce que 174 Sikhs sont entrés au Canada il y a un mois. Ne disons pas que cela prouve qu'il y a un problème de sécurité qui exige le rappel du Parlement. Nous savons depuis la fin de juin que le gouvernement cherchait une raison ou une autre pour faire siéger la Chambre maintenant. Nous savons aussi que l'on se demande sérieusement si le gouvernement souhaite que la Chambre siège autour du premier octobre, période à laquelle les négociations sur le libre-échange entrent dans leur phase finale. On a dit que le gouvernement ne veut pas que le Parlement siège à ce moment-là, de peur qu'il ne se mêle de ce qui pourra se passer alors.

Après avoir écouté le député de Chambly et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, on peut se poser la question suivante: si le fait que des trafiquants sans scrupules amènent des immigrants illégaux dans des chaloupes percées constitue un problème, comment se fait-il que le gouvernement n'ait rien fait il y a un an? Pourquoi ce retard? Pourquoi réagit-il soudainement, maintenant?

Si le premier ministre (M. Mulroney) estimait que c'était une urgence il y a deux semaines et demie, pourquoi n'a-t-il pas convoqué le Parlement immédiatement, au lieu d'aller se faire photographier avec sa femme et son fils Nicholas dans toutes sortes de pique-niques et autres manifestations ethniques dans tout le pays pendant ces deux semaines et demie? Quand une urgence devient-elle urgente? Dans quelle mesure le rappel du Parlement est-il dans l'intérêt du parti conservateur, un parti qui se désespère de retrouver les bonnes grâces des Canadiens, et dans quelle mesure est-ce parce que la situation est réellement urgente?

● (1310)

On a signalé que le Canada avait reçu la Médaille Nansen pour ses efforts à l'égard des réfugiés. Nous méritons cette médaille, mais nous devons peut-être songer à la rendre, si ce projet de loi est adopté sous sa forme actuelle.

Les gens qui regardent les délibérations à l'heure actuelle devraient savoir quelles sont les caractéristiques du projet de loi auxquelles nous nous opposons. Si une personne qui a été

persécutée dans son pays natal à cause de sa race, de sa religion, de son idéologie ou pour toute autre raison, se présentait à nos frontières et déclarait qu'elle souhaite obtenir le statut de réfugiée, elle devrait faire face à une série de nouvelles exigences qui, en fait, rendent de plus en plus difficile l'acceptation de sa demande.

Le Canada accepte plus de 10 000 réfugiés par année, et nous avons de quoi en être fiers. C'est pourquoi nous avons reçu cette médaille. Cependant, il ne nous incombe pas simplement d'accepter des réfugiés venant de camps de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique ou des frontières de l'Afghanistan. Certaines personnes en provenance de l'Amérique centrale sont manifestement des réfugiés, aux termes de la définition des Nations Unies. Elles ont de bonnes raisons de craindre d'être persécutées et elles utilisent pour venir au Canada toutes sortes de moyens. En vertu des règles d'immigration, si, à la frontière, la Commission du statut de réfugié juge que ces gens ont la possibilité de retourner dans un pays prétendu sûr, on leur refusera alors l'entrée au Canada. Or, toute personne en provenance de l'Amérique centrale qui veut obtenir le statut de réfugié au Canada n'a d'autre choix que de passer par les États-Unis. Il est presque impossible de ne pas emprunter cette voie. Cependant, je suppose que le Cabinet ne va pas prétendre que les États-Unis ne sont pas un pays sûr. Pourtant, les États-Unis refoulent 98 p. 100 des ressortissants d'Amérique centrale qui cherchent à obtenir le statut de réfugié. Pour sa part, le Canada accepte la moitié des demandes. En d'autres termes, les deux pays ont une perception bien différente des réfugiés.

Cette situation s'explique très facilement. Elle découle de la politique malencontreuse, à laquelle la plupart des Canadiens s'opposent, du gouvernement Reagan et de l'appui qu'il apporte à des régimes militaires et de droite dans des pays comme le Salvador, ainsi que de ses efforts pour déstabiliser et renverser le gouvernement du Nicaragua. Il s'agit, à mon avis, d'une violation flagrante du droit international.

Si des réfugiés étaient venus du Sri Lanka avant l'accord conclu récemment, semble-t-il, ou de toute autre région de l'Asie, ils seraient passés par l'Europe de l'Ouest. Or, selon le gouvernement, si ces gens passent tout simplement par l'Europe de l'Ouest pour venir au Canada, les exigences concernant le pays tiers désigné comme sûr ne sont pas respectées alors, et ces gens ne peuvent être refoulés. Cependant, nous prétendons que si, par exemple, les réfugiés en question s'arrêtent en Europe de l'Ouest quelques jours ou quelques semaines, peut-être afin d'obtenir les ressources nécessaires pour poursuivre leur voyage, ils perdront alors la possibilité d'être acceptés à titre de réfugiés au Canada.

Cela nous rappelle les règles en place avant la Première Guerre mondiale qui prévoyaient que toute personne venant du sous-continent indien et désirant immigrer au Canada pouvait le faire, pourvu de venir ici directement. Un groupe de Sikhs l'a fait en 1914, et ils ont été refoulés à nos frontières, car leur navire s'était arrêté pour se ravitailler en carburant dans un autre pays avant d'arriver ici. On s'en est servi comme prétexte pour rejeter leur demande.